

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Aide à la création et au développement des Scop

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de l'aide à la création et au développement des SCOP, au titre de l'exercice 2016 :

- d'allouer conformément au tableau annexé au rapport, des subventions d'équipement pour un montant total de 108 833 €,
- d'approuver les modalités de versement des subventions indiquées dans le rapport,
- d'approuver le texte de la charte départementale d'engagement dont le projet est joint au rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications.

La dépense totale correspondante, soit 108 833 €, sera prélevée sur l'autorisation de programme n°2016-10055 AA, chapitre 204, fonction 93, article 20421, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée